



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2397

Attribution d'une subvention de fonctionnement pour une résidence artistique au sein de la Résidence autonomie Seniors Jolivot, située 1 rue Jean Sarrazin à Lyon 8e, pour un montant de 10 000 €

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2397 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR UNE RESIDENCE ARTISTIQUE AU SEIN DE LA RESIDENCE AUTONOMIE SENIORS JOLIVOT, SITUEE 1 RUE JEAN SARRAZIN A LYON 8E, POUR UN MONTANT DE 10 000 € (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a pour ambition de développer les résidences artistiques au sein des établissements municipaux accueillant des personnes âgées : résidences autonomes et EHPAD.

Cette proposition impulsée par la délégation à la Culture et la délégation au lien intergénérationnel et au cadre de vie des aînés, sera co-pilotée par la Ville de Lyon et le Centre communal d'action sociale (CCAS) en partenariat avec la structure sociale et les mairies d'arrondissement concernées.

Dans une approche transversale santé et solidarité - création artistique – action culturelle, les résidences artistiques au sein des établissements accueillant des personnes âgées ont pour objectif :

- la création d'espaces de rencontres sensibles et d'émerveillement au contact des artistes afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées, de leur permettre de vivre dans la dignité ;
- l'épanouissement et l'autonomie des personnes par l'expérience artistique ainsi que la stimulation thérapeutique des capacités cognitives et psychomotrices ;
- le renforcement des liens avec les familles et les professionnels des structures accueillantes en créant des instants de respiration et de partages communs ; la transmission d'outils de médiation aux professionnels ; le déplacement du regard des professionnels et des familles ;
- l'ouverture du lieu sur son environnement proche ;
- le soutien des artistes et de la création artistique en donnant les conditions techniques et financières favorables à toute activité de création ;
- le soutien de la recherche et de l'expérimentation de formes artistiques de qualité dans de dispositifs innovants ; la participation des artistes à la vie d'autres communautés professionnelles afin de nourrir la création contemporaine.

La résidence artistique prendra la forme mixte d'une résidence d'action culturelle et de création. Elle se déploiera au sein de la résidence autonomie séniors Renée Jolivot, située dans le 8ème arrondissement de Lyon.

Elle sera lancée au premier trimestre 2023 et se déploiera sur une période de quatre mois, à raison :

- d'une vingtaine de jours minimum dédiés à la recherche et à la création artistique ;
- d'un cycle d'interventions d'une cinquantaine d'heures d'action culturelle auprès des personnes résidentes et, le cas échéant, des professionnels de la résidence Renée Jolivot ;

- d'une quinzaine d'heures pour la coordination du projet, la sensibilisation des personnels de la structure accueillante et la participation à la vie collective des résidents.

La proposition artistique intégrera les enjeux socio-culturels propres à la Résidence Renée Jolivot tels que l'isolement des personnes et le vivre ensemble. Elle favorisera le lien social dans sa diversité, notamment culturelle ou sociale. Le projet est soutenu et suivi par la Ville de Lyon et le Conseil communal d'action sociale, CCAS, de Lyon. Le projet de résidence s'intitule « GIOIA EX MACHINA ou la joie sortie de la machine ».

Il est porté par la compagnie Fièvre, qui rassemble trois artistes permanentes de la Friche Lamartine : Sabine Algan (scénographe - plasticienne), Juliette Donner (comédienne, metteuse en scène) et Jade Loiseau (chanteuse, musicienne, compositrice). Ces artistes interviennent en tant qu'intermittentes au sein des Compagnies du Sabir, Waaldé, le Lien Théâtre, la Compagnie A. Turpaux, Scènes du Jura, La Sauvage Cie Alfred Alerte, Pédiluve. Certaines de ces compagnies sont soutenues par la Ville de Lyon, notamment au titre de la politique de la ville. Elles ont également bénéficié d'un soutien de la Ville au titre de la programmation TLMD en 2022.

Dans le cadre de cette résidence, la compagnie Fièvre propose la mise en place d'ateliers pluridisciplinaires d'arts plastiques, de théâtre et de chant. La construction d'une « machine de joie », issue des ateliers et alimentée par le travail artistique de la compagnie, donnera lieu à des restitutions sous forme de performances dans la résidence et le quartier.

Les enfants des accueils de loisirs des Centres sociaux Gisèle Halimi et Etats-Unis, seront également associés au projet, dans une démarche intergénérationnelle.

Il est proposé de subventionner l'équipe artistique de la compagnie Fièvre à hauteur de 10 000 € pour ce projet de résidence artistique.

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € est allouée à l'association Fièvre, pour le projet de résidence artistique au sein de la résidence autonomie sénior R. Jolivot dans le 8^{ème} arrondissement.

- 2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023 de la Direction des Affaires Culturelles, programme SOUTIENAC, opération FICFIMCA, chapitre 65, fonction 30, nature comptable 65748, sous réserve du vote du budget.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET